

AR Prefecture

063-216302588-20250919-DEL2025091905-DE
Reçu le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025

DEL2025091905

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14
EN EXERCICE : 14
PRESENTS : 8
PROCURATION : 5
VOTANTS : 13

L'an Deux Mille Vingt et Cinq, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2025

Présents : BAARDMAN Bruno, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COSTE Roger, DOURILLE Alain, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène.

Absents : COLLANGE Katy, GRARD Mathieu, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, OLIVIER Katia, VERNET Thimothée

Procuration : COLLANGE Katy à PEUDEVIN Mireille, GRARD Mathieu à PROVENCHERE Arnaud, MARATRAT Gilles à CHARBONNIER Marie-Laure, OLIVIER Katia à BAARDMAN Bruno, VERNET Thimothée à COSTE Roger

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune d'Olliergues pour l'année 2024
- **Dit** que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 26/09/2025
- et de sa publication le : 26/09/2025

Pour extrait conforme
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

